



Le 14 juin, toutes et tous en manif à Grenoble également, en grève pour faire plier le gouvernement !

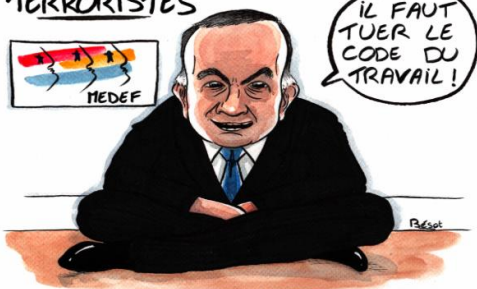
UN GOUVERNEMENT AUTORITAIRE ET AUX ABOIS

Après deux mois de grèves et de manifestations, la mise en œuvre de la procédure 49,3 par le 1^{er} ministre pour s'éviter un débat parlementaire pour lequel il ne trouve aucune majorité est bien un signe de faiblesse. Les motions de censures déposées par la gauche et la droite sont évidemment bien la preuve que ce gouvernement n'est légitime ni dans la rue, ni dans l'hémicycle. Alors, il n'est pas étonnant qu'il trouve alors sa légitimité chez Gattaz et son monde.

Dans le même ordre, la violence policière dont sont victimes de nombreux militants et plus grave encore la presse, avec, depuis trois mois, de nombreux blessés lors des manifestations. Le gouvernement à une responsabilité directe dans ces violences, des causes aux effets.



MENACES TERRORISTES



UN PATRONAT DANS SON ROLE ET UNE EXTREME DROITE AUX ENTOURNURES

C'est dans ce contexte que le MEDEF et son président GATTAZ monte le ton vis-à-vis du gouvernement pour imposer au parlement, comme au sénat, encore plus de flexibilité et de dérégularisation. Comme si, en l'état, les réformes cumulées du travail n'était pas assez destructurantes et régressives pour les salariés de ce pays.

GATTAZ et son monde, décomplexés, n'hésitent plus à s'en prendre directement à la CGT et à son premier responsable assimilant l'action des

militants à du terrorisme. Ils ont également pris pour consigne de judiciariser l'ensemble du mouvement social sous le relais plus que douteux de personnalités politiques aux accents dignes des temps du Maréchal Pétain. Rappelons tout de même que pendant l'occupation les militants syndicaux œuvraient pour la liberté pendant qu'une certaine classe politique et patronale collaborait avec le régime Vichyste et l'occupant.

LES MEDIAS ET LA DESINFORMATION

Les grands médias jouent bien évidemment la désinformation. Ce n'est pas pour faire de l'argent que les grands groupes se sont emparés des médias nationaux mais bien pour contraindre l'idéologie à un unique monde libéral.

Et le service public s'est malheureusement doté d'éditorialistes à la botte de la loi travail porté le gouvernement, nous faisant croire qu'il ne se passe plus rien dans notre pays en passant sous silence les centaines de piquet de grève et d'occupations d'usines, ou la reprise en main de l'outil de travail par les salariés de l'énergie pour passer des milliers de français au tarif heure creuse alors qu'il coupe le jus à Gattaz.



MANIFESTATION LE 14 JUIN A GRENOBLE

14h gare SNCF – Départ parcours par Alsace-Lorraine jusqu'à Préfecture

Egalement à Lyon 11h Gare des Brotteaux jusqu'à Jean Macé

Les journées de grève et manif suivantes : 23 et 28 juin

ET OUI ON CONTINUE !!!

Depuis plus de 3 mois, des dizaines de milliers de lycéens, étudiants, salariés, retraités et privés d'emploi se manifestent contre la loi Travail partout en France. Les mouvements de grèves, y compris reconductibles, s'étendent et des actions sous des formes diverses se développent. Par son silence et son mépris, le gouvernement est responsable de la situation de blocage. La mobilisation rencontre toujours le soutien de la population consciente des régressions sociales qui menacent les salariés d'aujourd'hui et de demain.

Dans les actions de blocage, de grève et manifestations, les salariés intérimaires se font de plus en plus nombreux. Comme leurs collègues embauchés, ils refusent de se faire hacher par la dictature ultralibérale qui dirige le pays. Ils ne veulent pas être assujettis à la volonté du patron (paiement des heures supplémentaires à 10%, amplitudes horaires pouvant aller jusqu'à 60 h par semaine, majoration des heures de nuit à la baisse, horaires intempestifs et modifiés à la dernière minute, 8 heures de repos entre deux journées de travail au lieu de 11 heures, diminution des jours fériés, conditions de travail épouvantables, salaire au SMIC, radiations de Pôle emploi renforcées, dégressivité des allocations chômage).

Alors que 70% de la population rejette la Loi TRAVAIL, le gouvernement renforce la répression, s'attaque à la CGT et au mouvement social, refusant tout dialogue ! Parce que la CGT a 120 ans et défend toujours les intérêts individuels et collectifs des travailleurs, VALLS, HOLLANDE et le MEDEF multiplie insultes, menaces et chantages contre la CGT et le mouvement social.

1936 : la grève menée par des millions de travailleurs avec le soutien de la CGT avait permis de conquérir les congés payés, les conventions collectives et la mise en place des délégués du personnel dans les entreprises.

1944 : à la Libération, par son engagement dans la Résistance contre l'occupant nazi et le régime de Vichy, la CGT avait obtenu la création des Comités d'entreprise.

Mai 68 : la grève menée par 10 millions de salariés avait arraché une augmentation de 33% du SMIC et imposé la présence du syndicat dans l'entreprise.

JE VEUX FAIRE GRÈVE !

Pour tous les salariés la grève est un droit constitutionnel qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.

1. Un syndicat a déposé un avis de grève au plan national ou au niveau de la branche professionnelle : Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

2. Un syndicat ou un groupe de salarié-e-s ont déposé un avis de grève dans l'entreprise me concernant : Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

3. Dans une entreprise dans laquelle il n'y a pas de syndicat : Dans le privé, il n'y a pas de préavis de grève à donner, ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.

4. Dans les entreprises de transports : Obligation aux représentants syndicaux de déposer une alerte sociale 14 jours avant la date de la grève.

5. Dans le public : Toutes les fédérations ont fait le nécessaire en déposant un préavis. Vous pouvez ainsi utiliser votre droit de grève pour lutter et faire entendre vos revendications.

Salariés intérimaires et permanents : Si vous décidez de faire grève, informez les délégués CGT de l'entreprise dans laquelle vous êtes en mission ou travailler.

